Case
FRC
551

APPERÇU RAPIDE

SUR LES MOYENS

DE

PAYER LES DETTES DE L'ÉTAT,

SANS QUE LE PEUPLE EN SOUFFRE.

Res ac periculum commune cogit quod quisque in re trepidâ præsidii possit, in medium proferre. LIVIUS.

PAR M. DE F*****.

1789.

M+W 1230

AVERTISSEMENT

On a présenter au Public un nouvel Ecrit
sur les affaires actuelles, tandis qu'il a
entre les mains les Ouvrages, aussi profon-
qu'éloquens, de M. le Comte de
de MM. Servant et Cernati, et de beaucoup
d'autres Auteurs qui se sont convert
gloire, en éclairant leur Patrie, tand
qu'il sait par cœur le Discours vraim
sublime, par lequel un Ministre si pat
ment chéri de tous les bons Français, d
tous les cœurs patriotiques, vient de donne
à la Nation une nouvelle preuve de son
dévouement à ses intérêts; oser, dis-je,
marcher sur les traces de ces grands-hommes,
c'est peut-être se rendre coupable de pré-
somption et de témérité. Bien éloigné d'ai-
pirer à la couronne qu'ils ont méritée, je
n'ai pourtant pas cru devoir garder le
silence: prenant le calme, les pensées

AVERTISSEMENT.

OSER présenter au Public un nouvel Ecrit sur les affaires actuelles, tandis qu'il a entre les mains les Ouvrages, aussi profonds qu'éloquens, de M. le Comte d'A....., de MM. Servant et Cerutti, et de beaucoup d'autres Auteurs qui se sont couverts de gloire, en éclairant leur Patrie; tandis qu'il sait par cœur le Discours vraiment sublime, par lequel un Ministre si justement chéri de tous les bons François, de tous les cœurs patriotiques, vient de donner à la Nation une nouvelle preuve de son dévouement à ses intérêts; oser, dis-je, marcher sur les traces de ces grands-hommes, c'est peut-être se rendre coupable de présomption et de témérité. Bien éloigné d'aspirer à la couronne qu'ils ont méritée, je n'ai pourtant pas cru devoir garder le silence : pendant le calme, les passagers

voguent tranquillement, et se reposent sur la sagesse du Pilote ; mais, s'il survient une tempête, le péril commun réunit tous les efforts ; chacun travaille à écarter le danger, et est en droit de proposer les moyens qu'il y croit les plus propres.

Je mettrai dans cet Ouvrage toute la précision possible. Quand une idée est juste, un mot suffit pour la faire saisir, et l'esprit du Lecteur attentif aime à suppléer à ce qui semble y manquer. Si, au contraire, on n'approuve pas ce que j'avance, on trouvera du moins dans cet Ecrit un assez grand mérite pour le faire pardonner. — Celui de la brièveté.

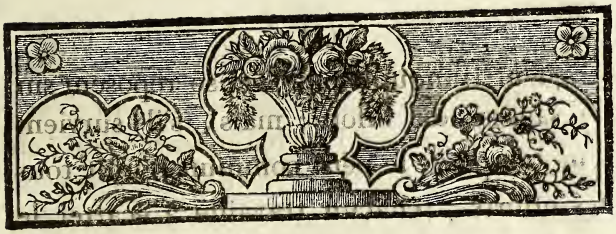

APPERÇU RAPIDE

SUR LES MOYENS

DE

PAYER LES DETTES DE L'ÉTAT,

SANS QUE LE PEUPLE EN SOUFFRE.

Il existe un immense déficit qu'il faut remplir, c'est une vérité reconnue aujourd'hui généralement. On a déjà proposé pour cela bien des projets ; mais ces projets soulageront-ils le Peuple ? Peuvent-ils se réaliser? Questions importantes qu'il s'agit d'examiner.

S'il ne falloit que remplir le déficit, le génie actif et fécond des Financiers sauroit inventer des taxes et des impôts dont le

produit iroit bien au-delà même des besoins de l'Etat. Mais nous avons le bonheur d'être gouvernés par un Roi bienfaisant, qui, en cherchant à satisfaire à des engagemens sacrés pour lui, comme pour son Peuple, bien loin de vouloir imposer de nouvelles charges à ses Sujets, desire pouvoir diminuer le poids de celles dont ils ont été si long-tems accablés.

Pour répondre aux vues paternelles de notre auguste Monarque, il faut donc que les moyens que l'on emploiera pour payer les dettes de l'Etat, puissent aussi soulager le Peuple.

Je ne m'arrêterai pas à faire l'examen de tous les projets que nous avons vu éclorre depuis quelque tems. Il n'est presque rien sur quoi on n'ait porté un œil observateur. On a été jusqu'à parler de banqueroute générale ou partielle!..... Banqueroute! Ne vous allarmez pas, François; jamais un Bourbon n'aura recours à cette ressource honteuse; jamais un Peuple qui fait de ses Rois sa plus chère idole, ne souffrira qu'ils soient réduits à cette affreuse nécessité.

Parmi tous ces projets, celui qui a paru faire le plus d'impression, et qui a le plus de partisans, c'est l'impôt territorial. Quoi de plus juste, entends-je crier de toutes parts, que de payer des droits proportionnés à l'étendue de ses possessions, pourvu qu'on ait égard à ce que rapporte effectivement la terre?

Ces réflexions doivent séduire au premier coup-d'œil, et tel est aussi l'effet qu'elles ont produit sur une foule de Citoyens vertueux, vraiment zélés pour les intérêts du Peuple. Oui, sans doute, chacun doit payer à l'État une somme proportionnée à ses revenus : mais cette proportion auroit-elle lieu dans l'impôt territorial? J'ose affirmer le contraire.

Supposons un instant que cet impôt soit établi : en le répartissant on a établi la balance la plus exacte entre les terres fertiles et les terreins ingrats ; on a eu égard à la valeur intrinséque du sol plutôt qu'à son étendue ; enfin on n'a rien oublié pour rendre cette opération aussi juste qu'il étoit possible. Maintenant, écoutez le langage de ce riche Possesseur de terres qui renou-

velle un bail avec son Fermier : « Avant « l'établissement de l'impôt, lui dit l'habile « calculateur, cette terre me rapportoit « *tant*, vous étiez obligé de payer *tant* au « Roi ; maintenant que l'imposition est à « ma charge, il faut que vous m'en dé- « dommagiez en me payant, en tout ou en « partie, ce que vous payiez autrefois pour « le Roi ». Que répondra le malheureux Cultivateur? Refusera-t-il de conserver cette terre au prix qu'on exige? Mais, chargé d'une famille nombreuse, que va-t-il devenir? Trouvera-t-il des hommes plus compatissans, plus humains, dont la dureté ne rendra pas inutile les sages mesures qu'aura prises un bon Roi pour le soulagement de ses Sujets? Il sera forcé de souscrire aux conditions que voudra lui imposer un Seigneur peu généreux ; et par-là le poids d'un impôt destiné pour les Propriétaires, retombera sur la classe la plus utile à l'Etat et la plus malheureuse, celle des Cultivateurs. . . . Pesez bien ces réflexions, et ajoutez-en d'autres encore, illustres François entre les mains desquels vont être remis les destins de votre Patrie, et tremblez

d'assurer le malheur de la plus précieuse partie de vos Concitoyens, en voulant rendre son sort plus heureux.

On propose aussi beaucoup de réformes. Les uns veulent que toutes les pensions soient abolies, d'autres, plus modérés, voudroient les réduire à moitié. Rien de plus injuste que cette idée si on l'adopte dans son entier, rien de mieux vu si on veut la modifier sagement. Répondez-moi, hardis réformateurs, qui tranchez les difficultés plutôt que de les applanir ; sera-ce à ce brave Officier, dont le corps criblé de blessures atteste la haute valeur, à cette veuve, à ces orphelins à qui les malheurs, inséparables des guerres, ont ravi le soutien de leur famille, que vous oserez retrancher ou diminuer une pension qui, souvent, n'est que trop foible? Sera-ce à cet Artiste industrieux, à ce Littérateur instruit, qui, tous deux, font honneur à leur Patrie par leurs talens, que vous raviréz le fruit de leurs travaux, la récompense de leurs peines? Si pourtant il en existe pour des François une autre que l'honneur! Non, les Arts, les Sciences, les Vertus ne sçauroient avoir trop d'encoura-

gemens ; et loin d'en diminuer le nombre, il faudroit encore l'augmenter, s'il étoit possible. Cette Phriné orgueilleuse qui insulte à la misère publique par un faste insolent, ce versatile Alcibiade qui ne doit son élévation qu'à des bassesses, et peut-être à des crimes ; cet impudent Roscius qui méprise le public autant qu'il en est méprisé ; voilà ceux contre qui on doit employer le fer tranchant de la réforme. Pourquoi ces énormes pensions accordées aux Ministres à leur retraite, et souvent même à de simples Commis? Est-ce pour les dédommager de ne pouvoir plus succer le sang du peuple? Osons porter plus loin nos regards, osons parler librement. Pourquoi ces immenses apanages accordés aux Princes, et augmentés à chaque instant ? Les empêchent-ils de contracter des dettes ? Est-ce à l'Etat à souffrir de leur luxe, à entretenir leur faste, à payer leurs plaisirs ?

Voilà les retranchemens qu'il faut effectuer. Mais cette ressource est bien foible, en égard aux besoins de l'Etat. Il faut donc chercher d'autres secours ; mais n'oublions jamais qu'il faut être avare du sang et de la sueur des peuples.

Je jette les yeux sur ces retraites qui devroient être consacrées à toutes les vertus, et qui ne sont souvent que l'asyle de la fainéantise, j'oserois presque dire le repaire des vices. J'y vois des richesses immenses destinées à entretenir une table somptueuse, et à faire élever de superbes bâtimens. L'Etat n'est-il pas en droit de s'en approprier une partie?

Mais j'entends déja de toutes parts des réclamations : les uns, poussés par une piété aveugle, crient au sacrilége dès qu'il s'agit de toucher aux biens de l'Eglise, et croyent qu'une telle audace entraîneroit infailliblement la colère du Ciel et la ruine du Royaume; et les autres, excités par un zèle pour la justice, très-louable en lui-même, ne cessent de répéter qu'il faut respecter les propriétés.

Nous vivons dans un siècle trop éclairé pour qu'il soit besoin de réfuter sérieusement la première objection. Les lumières de la Philosophie, je parle d'une saine Philosophie, et non pas de cette orgueilleuse Métaphysique qui, depuis long-tems, cherche à détruire le bonheur des hommes, en por-

tant à la Religion les coups les plus funestes, et en éteignant dans les cœurs tout respect pour la Divinité; les lumières, dis-je, de la Philosophie ont dissippé les ténèbres de la superstition, fille de l'ignorance. Le caractère vénérable et sacré des Ministres du Seigneur, ne sanctifie plus les défauts et les vices dont ils ne sont que trop souvent infectés; et nous ne craignons plus que les foudres d'un Dieu aussi juste que clément ne viennent à prendre la défense de ceux qui le déshonorent, et qui font à la Religion plus de tort par leurs exemples, que tous les livres de ses ennemis n'en pourront jamais faire.

Passons donc à la seconde objection. Elle me paroît plus solide, et mérite par-là même une réfutation plus étendue.

Il faut respecter les propriétés! Mais quand vous chargez le malheureux villageois de tous les impôts dont on a peine à retenir les noms multipliés, quand vous exigez de lui des droits d'Aides et de Gabelles, Taille réelle et personnelle, Capitation, Corvées, Vingtièmes, ect.; quand vous lui défendez sur-tout, de tuer un mi-

sérable lièvre qui vient dévaster son verger, respectez vous sa propriété? L'argent que vous tirez de lui sous tant de formes différentes, n'est-il pas le fruit de ses sueurs, n'est-il pas sa propriété? Si la propriété étoit un titre inviolable, un Roi ne pourroit rien exiger des ses sujets.

Mais, me répondra-t-on, par le contrat passé tacitement entre un Monarque et ses Sujets, de même que celui-là s'oblige à les défendre et à les protéger, de même ceux-ci s'engagent à lui fournir les sommes nécessaires pour le soutien de son Etat; et par conséquent on n'attaque pas la propriété en établissant des impôts..... Sans doute les Citoyens, même les plus pauvres et les plus utiles à leur Patrie, ont cru devoir soutenir une partie des impositions nécessaires pour maintenir l'ordre dans un si vaste corps; mais quand le malheur des tems a rendu indispensable une augmentation dans les charges publiques, ont-ils cru que le droit de propriété fût un titre suffisant pour les dispenser de supporter ce nouveau fardeau?..... Pourquoi donc aujourd'hui que l'Etat éprouve de nouveaux besoins, au-

jourd'hui que le peuple, déjà surchargé d'impôts, ne peut plus en supporter d'autres sans en être accablé, pourquoi la propriété d'une classe d'hommes inutiles, à charge même à la Société, seroit-elle un titre inviolable?

Mais pour finir de prouver que l'on peut, sans blesser la justice, faire servir ces biens aux besoins de l'Etat, voyons comment ils ont été acquis autrefois, et quel est l'usage auquel ils sont consacrés à présent.

Les Moines, dans leur première institution, étoient des hommes dévoués à la solitude, à la prière, au travail des mains. Remplissent-ils aujourd'hui ces obligations? Non, sans doute, ils sçurent promptement s'en affranchir, et ne restèrent pas long-tems ensevelis dans l'ombre d'un Monastère. On les vit bientôt se mêler de toutes les affaires du siècle, ils portèrent dans le monde les défauts du Cloître, et retournèrent dans le Cloître chargés des vices du monde. Je ne parlerai ni des séditions qu'ils allumèrent dans l'Empire de Constantinople, ni des persécutions qu'ils y excitèrent; je me hâte de passer à ces tems d'ignorance

qui le peu de science et d'érudition qui restoit sur la terre, étoit caché dans la poussière des Cloîtres : ce fut le tems de leur triomphe, l'origine et la cause de leurs richesses.

Ne soyons pourtant point ingrats : avouons, avec reconnoissance, que ce sont eux qui ont mis l'agriculture en honneur en défrichant des terres incultes, et qui nous ont transmis le dépôt précieux des Auteurs Grecs et Latins : trésor inestimable que l'ignorance de ces siècles barbares n'auroit pas épargné. Mais que notre gratitude ne nous aveugle pas, et cherchons la source principale de leur opulence ; elle n'est pas difficile à trouver.

La superstition, graces peut-être aux soins des Moines, étendoit alors sur les esprits le joug le plus pesant. Il n'étoit point de crimes dont on ne crut obtenir le pardon en dotant des Abbayes, en fondant des Monastères : c'étoit en commettant une injustice, en privant ses légitimes héritiers d'un bien qui devoit leur appartenir, qu'on prétendoit exciter la clémence d'un Dieu souverainement juste ! Le capu-

chon d'un Moine, mis sur la tête d'un Moribond, sembloit un passe-port pour l'éternité : aussi cette faveur ne s'accordoit-elle qu'aux ames assez généreuses pour faire quelque donation à un Couvent. — Cassez-vous un bras, une jambe, même la tête, dit un Charlatan sur ses tréteaux, avec mon élixir je vous guérirai. Volez, tuez, commettez les excès les plus honteux, disoient tacitement les Moines, pourvu que vous fassiez du bien à notre Couvent, nous répondons de votre salut. — Et telle étoit la crédulité des Peuples, qu'on ajoutoit foi à de telles illusions. En donnant aux Monastères, on croyoit donner à Dieu même.

Quand l'aurore de la raison succéda à cette obscurité profonde, les Moines n'osèrent plus proposer aux Fideles à l'agonie de revêtir leur scapulaire ; ils ne demandèrent plus pour eux, mais firent sonner bien haut la charité pour les pauvres, ils se chargèrent de distribuer les aumônes des riches, et on pense bien que dans cette distribution le Couvent n'étoit pas oublié.

Le siècle de la Philosophie vint enfin, et les Moines se virent forcés de mettre un

frein

frein à cette insatiable avidité qui auroit fini par engloutir le patrimoine de tous leurs Concitoyens. A cette époque, les lumières ensevelies dans les Cloîtres, se répandirent dans le monde, l'ignorance et la barbarie, chassées de la Société, se réfugièrent dans les Cloîtres. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient plus en imposer à la piété des Fideles, les Moines ne songèrent plus qu'à jouir des biens qu'ils avoient acquis pendant le règne de la superstition. Les Monastères devinrent l'asyle de l'oisiveté ; l'oisiveté y enfanta tous les vices, et de tous leurs instituts l'habit seul fut conservé, encore reçut-il plusieurs adoucissemens . . . . Ils prononcent pourtant encore les mêmes vœux d'obéissance, de chasteté, de PAUVRETÉ ! . . . . . De pauvreté ! N'est-ce pas insulter à la Majesté divine, que d'oser le prononcer ?

Mais j'y consens, fermons les yeux sur le relâchement de leur institut, et sur les voies par où ils ont acquis leurs richesses, si l'usage qu'ils en font, les rend dignes de les posséder.

Selon les Canons de l'Eglise, les biens

ecclésiastiques appartiennent aux pauvres ; le Clerc revêtu d'un Bénéfice quelconque, ne doit prendre pour lui que la vie et l'habit, *victum et vestitum* ; il est tenu strictement de donner le reste aux Pauvres. N'examinons pas comment le Clergé en général remplit cette obligation, renfermons-nous dans notre sujet, et n'oublions pas que les fautes des uns ne peuvent jamais servir d'excuse aux autres.

Tous les Ordres de la Société viennent de signaler leur bienfaisance pendant l'hiver rigoureux qui a semé par-tout la misère et la désolation. A peine trouveroit-on un seul individu qui n'ait ou donné ou reçu. Des Enfans même, des Ecoliers d'une Maison d'éducation, où ils ont à peine le simple nécessaire, ont retranché quelque chose de leur modique ordinaire, pour pouvoir soulager l'humanité souffrante..... Qu'ont fait les Moines ? Ont-ils diminué leur fastueuse dépense pour faire du bien à leurs Frères ? Qu'on parcoure les Paroisses dont ils sont Seigneurs ; qu'on demande quels secours les Curés en ont obtenus ? J'en pourrois citer qui ont été implorer la pitié de

ces Seigneurs impitoyables, en faveur de leurs malheureux Vassaux, ils ont été durement rebutés (1) .... Et vous voulez qu'on laisse à de tels hommes des richesses inutiles à l'État, inutiles aux infortunés, et qui, si elles étoient versées dans les coffres du Roi, produiroient un revenu considérable, et bien doux pour son cœur, puisqu'il n'auroit pas coûté de larmes à ses Sujets.

On a déjà parlé souvent de sécullariser les Moines. Une telle opération me paroît violente, injuste, et n'entre pas dans mon projet. On ne peut, sans blesser l'équité, forcer des hommes à quitter un état qu'ils ont embrassé volontairement. On pourroit tout au plus leur proposer, ou de quitter le Cloître, ou d'y vivre selon les véritables règles de leur institut, et on verroit bientôt les Monastères se dépeupler. Mais, non,

(2) Quand un Roi juste a donné à son siècle le bel exemple de détruire jusqu'aux moindres traces de la servitude, où gémissoit encore une partie de ses Sujets, les Moines ont-ils suivi ce modèle? N'ont-ils pas été les derniers à affranchir leurs serfs? N'a-t-il pas fallu presque user d'autorité pour les y contraindre?

qu'on respecte les vœux par lesquels ils se sont séparés de la Société, qu'on leur permette même, si l'on veut, de recevoir encore des novices ; en un mot, qu'on laisse subsister tous les différens Ordres de Religieux qui pullulent en France. Pour trouver des sommes immenses, on n'a besoin que de réunir les Maisons religieuses les moins nombreuses, de fixer la somme nécessaire pour l'entretien de celles qu'on laissera subsister, et de réunir le reste aux domaines de la Couronne.

Quoi de plus modéré qu'une telle opération ? Quoi de plus utile pour le soulagement des Peuples, et le bien de l'Etat ? Mais en même temps, quoi de plus juste ? Graces au progrès du bon sens et de la raison, le Monachisme tombe de plus en plus dans le mépris, et tous les jours on voit diminuer le nombre des Cénobites. Tel Monastère qui renfermoit autrefois soixante Novices, à peine en peut compter aujourd'hui vingt ou trente. Que l'on parcoure toutes les Communautés où il y a un Noviciat, et on verra que le nombre des Moines en France est au moins diminué de moi-

tié depuis cinquante ans. Il existe des Couvens qui jouissent de vingt mille livres de rente, et au-delà même, et dans lesquels il ne se trouve que trois ou quatre Religieux. Quoi de plus juste que de réunir ces Maisons à d'autres plus nombreuses? Quoi de plus juste que de diminuer leurs revenus à proportion que leur nombre décroît? Quoi de plus juste enfin, que de retrancher le superflu d'une classe d'hommes oisive et inutile à la Société, afin d'éviter par-là d'être obligé de prendre sur le nécessaire du laborieux Artisan, de l'utile Cultivateur?

Je ne veux pourtant pas dire qu'il faut dépouiller absolument les Moines. Ils sont Sujets du Roi, ils sont hommes, ce sont des titres suffisans pour mériter nos égards. Je ne demande pas même qu'on les réduise à la simplicité de l'ancienne vie monastique, qu'on ne leur laisse que ce que leur accordent les saints Canons, *victum et vestitum*: peut-être les mœurs actuelles ne le permettent-elles plus. Qu'ils aient de quoi vivre dans une honnête médiocrité: qu'on les traite plus favorablement que ne l'ont été les Jésuites, ces hommes qui ont fait

tant de mal et tant de bien, et dont les Lettres pleureront toujours la destruction. Qu'on leur assure des biens suffisans pour les faire vivre dans l'aisance ; mais trop modiques pour qu'ils puissent continuer à afficher un faste révoltant.

C'est alors que les Cloîtres se purgeront peu à peu de cette foule de gens que la paresse y rassemble de toutes parts. Quand ils verront qu'ils ne peuvent y trouver que le simple nécessaire, ils préféreront s'occuper à quelque profession utile, plutôt que de sacrifier leur liberté dans l'ombre d'un Monastère. La Patrie verra la population augmenter, les arts fleurir davantage, le commerce et l'agriculture prendre une nouvelle vigueur. La religion même ne pourra qu'y gagner ; on ne verra plus dans les Cloîtres ces mauvais sujets qui les déshonorent ; il faudra une véritable piété, une ardeur bien vive et bien sincère pour embrasser la vie monastique ; quand on n'y sera plus engagé par l'appas toujours séduisant de l'opulence. Et, comme le nombre de ceux qui pensent ainsi n'est pas considérable ; comme une saine philosophie jette

cet état dans un discrédit qui va toujours en augmentant ; les Monastères se dépeupleront insensiblement ; on réunira toujours les maisons les moins nombreuses à celles qui le seront davantage ; le Monachisme sera enfin détruit en France, sans avoir employé pour cela aucune violence, et l'Etat sera enrichi, sans qu'il en ait coûté une larme à un seul François.

On me demandera peut-être à quoi l'on destinera ces bâtimens immenses qui servent maintenant de cellules à nos moines? Ici, cette demeure, séjour de l'oisiveté, se change en une maison de commerce, où trois cens Ouvriers peuvent gagner de quoi vivre, et soutenir leur famille : là, un hôpital où sont secourus gratuitement les pauvres, prend la place de l'égoïsme : ailleurs, ces demeures abattues rendent à l'agriculture des terreins consacrés à l'inutilité, et la vente des matériaux fait encore rentrer dans les coffres du Roi des sommes considérables.

Cette réforme soulageroit donc le Peuple ; il n'est pas douteux qu'elle ne puisse s'exécuter, mais seroit-elle suffisante ? Je n'ose

m'en flatter. Il faut donc chercher encore d'autres moyens pour subvenir aux besoins de l'État; mais souvenons-nous toujours, que les impôts ne doivent être que la dernière ressource.

Je propose donc encore un autre objet d'économie; c'est de réunir à la Couronne les Abbayes et Prieurés considérables, à mesure qu'il en viendra à vaquer.

Je m'attends bien que ce projet trouvera encore plus de contradictions que l'autre: on objectera que ces bénéfices soutiennent beaucoup de familles nobles, mais pauvres; et qui, autrement, n'auroient aucune ressource. A cela, je pourrois répondre: que, dans le corps politique, la considération de quelques individus doit céder au bien général; que le bien général exige qu'on remplisse le Trésor-Royal, sans fouler le Peuple par des impositions; et que, par conséquent, il faut chercher à dédommager ces familles, sans pour cela, s'écarter d'un plan utile à la Nation.

Mais examinons, plutôt, si cette objection est fondée: entre les mains de qui se trouvent les bénéfices les plus considérables?

Presque tous sont possédés par les familles les plus riches du Royaume ; souvent même, un seul individu en réunit plusieurs sur sa tête. Est-ce donc là soutenir les pauvres familles? La faveur, seule, dispose aujourd'hui des Bénéfices Ecclésiastiques, et la faveur est le prix.... de ce que ne peuvent donner de pauvres familles : oui, la noblesse mérite d'être secourue, quand elle est compagne du mérite ; mais il est fâcheux qu'on n'accorde que de modiques pensions à ceux qui n'ont que ces deux titres, tandis que les hauts Bénéfices..., osons-le dire..., sont souvent obtenus par l'intrigue, et accordés à l'ignorance : encore, s'ils savoient faire un bon usage de ces richesses, s'ils savoient goûter le délicieux plaisir de faire des heureux ! mais, non : ils dissipent leurs richesses en folles profusions, suivent toutes leurs fantaisies, satisfont à des goûts ruineux, et justifient le proverbe latin : *Male parta male dilabuntur.*

A Dieu ne plaise, pourtant, qu'on aille croire que j'aie en vue tout le corps en général ; je sais que, même dans le haut Clergé, il se trouve encore de dignes Pré-

lats, qui, guidés par une sincère piété, brûlans d'une charité ardente, bornent leur dépense au strict nécessaire, pour pouvoir soulager leurs ouailles; et j'en nommerois plusieurs, pour les exposer à la vénération publique, si je ne me souvenois que la première de leurs vertus est la modestie, et que leur récompense se trouve dans le témoignage intérieur que rend leur conscience à leur vertu; mais, malheureusement, c'est le petit nombre: que de *Corés*, pour un *Moyse?* Les biens de l'Eglise ne seront-ils donc pas mieux employés, quand on les fera servir au bien de l'Etat, que quand ils seront dissipés au grand scadanle des Peuples, à la honte de la Religion.

Qu'on me permette ici une courte digression; elle n'est pas tout-à-fait étrangère à mon sujet, puisqu'elle a pour but de soulagement d'une partie de mes concitoyens. Pourquoi la partie du Clergé la plus méritante, est-elle la plus mal récompensée? Pourquoi n'assure-t-on pas une retraire aux Curés qui, pendant vingt ans, auroient blanchi dans le Ministère? Il n'en coûteroit rien à l'Etat; de même que l'on a réservé aux

Nobles, exclusivement, le droit d'entrer dans certains Chapitres : ne pourroit-on pas en consacrer d'autres aux seuls Curés vétérans ? Pourquoi réduire à une chétive portion congrue, un malheureux Curé de campagne ? Est-ce pour fournir à Monseigneur son Evêque, de quoi mener un train brillant, avoir de superbes équipages, entretenir des maîtresses ? Ne devroit-on pas retrancher un peu du superflu de Monseigneur, pour fournir aux Curés les moyens d'exercer leur charité envers les pauvres de leur Paroisse ? Voilà les Ecclésiastiques que je voudrois voir riches, et pourquoi ? C'est qu'ils méritent de l'être ! Qui n'est pas saisi d'admiration, en lisant le trait aussi connu qu'admirable, d'un pauvre Curé, qui, après avoir distribué à ses Paroissiens son peu d'argent comptant, et même ses effets, trouvant encore des malheureux, vendit ses boucles et sa montre pour pouvoir les secourir..... O ! homme respectable ! tous les cœurs sensibles célèbreront vos louanges ; vous avez soulagé vos semblables, et il ne vous en coûte qu'une montre ! qu'en aviez-vous besoin ? elle ne vous montroit jamais que

l'heure de la bienfaisance, votre cœur vous l'indiquera toujours.

Mais, revenons à notre sujet : on pourroit trouver des obstacles à réunir aux domaines de la Couronne tous les gros Bénéfices, si on vouloit en dépouiller les titulaires actuels : mais ce n'est qu'après leur mort, que j'en propose la réunion ; agir autrement, seroit une usurpation manifeste à quoi la justice s'oppose : et si, d'un autre côté, le haut Clergé est curieux de retenir les distinctions dont il a été honoré jusqu'ici, qu'on lui réserve à l'ordinaire, les titres des Abbayes et des Prieurés, qui flattent sa vanité ; mais qu'on les lui donne dépourvus de tout domaine utile, qu'il ne puisse jouir que des droits honorifiques qui y sont attachés ; aussi-bien, l'honneur lui est-il souvent plus nécessaire, que ne le sont les richesses.

Pour les autres Ecclésiastiques, que leur famille noble, mais pauvre, n'est pas en état de soutenir dignement, que perdront-ils à ce changement ? Le Roi ne sera-t-il pas toujours le maître de leur accorder des pensions sur telle Abbaye, tel Prieuré dont

les revenus annexés à sa Couronne seront à sa disposition? Il pourra toujours étendre une main bienfaisante sur cette portion du Clergé, qui est la plus digne de ses soins paternels; et il verra encore augmenter ses revenus, sans qu'ils soient le fruit de la sueur de ses Sujets.

Il est vrai que cette ressource ne se fera sentir que peu-à-peu : j'en conviens, mais pour être tardive, elle n'en est pas moins assurée. En attendant; c'est à la Nation assemblée, à décider quelle est la manière la plus avantageuse de lever sur les Sujets du Roi de nouveaux secours, que les circonstances rendent indispensables; mais qui ne seront pas long-tems nécessaires, si on veut adopter ces projets.

Résumons en deux mots, et j'ai fini :

L'Etat a besoin d'argent?

On doit employer, pour en trouver, la forme la moins onéreuse pour les Peuples.

Un impôt, tel qu'il soit, tombe toujours particulièrement sur la classe la plus pauvre des Sujets du Roi.

Il faut donc chercher d'autres mesures, justes, et aussi utiles à l'Etat, que favorables au Peuple.

Le retranchement absolu des pensions qui n'ont pas été bien méritées, paroît une opération très-juste.

Il n'est pas moins juste d'ôter aux Moines, des richesses acquises, pour la plupart, par abus, contraires à l'esprit de pauvreté essentiel à leur constitution, et qui devroient au moins diminuer dans la même proportion que le nombre de Religieux décroît.

Enfin, il est aussi juste, je ne dis pas d'*ôter*; mais de ne plus donner à des gens, déjà riches par eux-mêmes, des Bénéfices qui ne leur servent souvent, qu'à contenter leurs passions; et d'appliquer cette branche de revenus, à la liquidation des dettes de l'Etat.

O vous! Citoyens Patriotes! qui daignerez jetter les yeux sur cet Ecrit, où je ne fais qu'indiquer des projets dignes, peut-être, d'être traités avec plus d'étendue, par une plume plus exercée : si cet Ouvrage vous paroît renfermer quelques vues utiles; s'il peut obtenir votre approbation, je saurai braver la haine et l'envie, que des ames viles et intéressées pourront nourrir contre moi.... Si mes lumières m'ont trompé, et que les

projets que je soumets aux vôtres soient impraticables, ou encore prématurés, croyez au moins, que je n'ai été guidé que par les vues les plus droites, le plus zélé patriotisme.

FIN.